



Centre ARC-EN-CIEL de Latour




Rue Baillet Latour, 2A 6761 Latour 063/58.19.31 latour@arc-en-ciel.be

Règlement d'occupation – conditions générales

1. Le versement des nuitées, de la garantie et des frais de dossier doivent être réglés avant la rentrée dans le gîte, aux dates mentionnées dans le contrat de location.

*les tarifs demandés seront adaptés aux tarifs en vigueur au moment de l'occupation.

2. A l'issue du séjour, les frais suivants seront réglés virement ultérieur:

- **Les Charges** : Les consommations d'eau de gaz, d'électricité et de mazout (selon le tarif en vigueur au moment de l'occupation.)
- **Le forfait literie** : nettoyage du matériel literie et taies d'oreillers (1,25 € / personne),
 Les draps sont à emporter.
- **Les frais d'évacuation des déchets ménagers ordinaires** : 10 €/ container
 Les sacs poubelle pour les déchets non triés sont à fournir
- **le nettoyage** : 63,50
 Si l'état dans lequel est laissé le gîte nécessite un nettoyage extraordinaire, les heures supplémentaires nécessaires seront facturées au prix de 10 €
- **les pertes et casses** éventuelles (clefs, couvert, ...)

3 Désignation des chambres :

Le système gîte est appliqué ; il n'y a pas de chambres individuelles.

Le Centre ARC-EN-CIEL se réserve le droit de désigner les chambres à occuper en fonction du nombre de participants effectifs.

Si vous souhaitez déroger à cette règle (occupation incomplète de chambres) le prix à payer tiendra compte du nombre de lits occupés et inoccupés mis à votre disposition.

4. Annulation du séjour :

En cas d'annulation du séjour, plus d'un mois avant celui-ci, la garantie reste acquise et l'acompte ou la totalité des nuitées est remboursée.

En cas d'annulation moins d'un mois avant le séjour, la totalité des nuitées et les frais de dossiers restent acquis. Seule la garantie vous sera restituée. Toutefois, si le gîte est reloué, seul l'acompte reste acquis.

5. A emporter

Chaque membre de votre groupe emportera, entre autre :

- Sac de couchage ou drap de lit,
- essuies de cuisine.
- sacs poubelles



6 Respect des horaires :

L'heure prévue de votre arrivée sera fixée par téléphone avec madame Vandenaevne, responsable du Centre.

Elle sera comprise obligatoirement dans la fourchette horaire suivante : entre 16 et 20 heure lors d'une occupation de week-end et entre 13 et 19 heure avant une occupation de vacance.



Vous préviendrez impérativement par téléphone au 63/58.19.31 ou au 0476/64.24.28 de l'heure précise de votre arrivée.

L'heure de départ est obligatoire avant 13 heure, le jour qui suit la dernière nuit.

7 Arrivé au Gîte :

→vous procéderez à l'état des lieux et à l'inventaire avec le gérant.

→vous leur remettez la fiche d'hébergement complétée.(adaptation éventuelle du nombre de participants)

→vous vous renseignerez sur les sorties de secours, sur l'alarme incendie et sur les directives en cas d'alerte incendie.

→vous consulterez le tableau reprenant les coordonnées de : médecin/pharmacien/hôpital/etc ...

8. Durant le séjour :

→le mobilier ne peut être déplacé (sauf celui de la salle de réunion et du réfectoire, sans cependant le sortir du local prévu).

→les tentes et caravanes ne sont pas admises sauf autorisation expresse.

→il n'est pas autorisé d'amener des animaux.

→le tapage nocturne n'est pas toléré. Concernant l'utilisation de matériel de sonorisation amplifiée, il y a lieu de respecter le prescrit de l'A.R. du 24/02/77 qui en fixe les normes en son article 3.

En cas de non respect de cette clause et suite à des comportements abusifs, les Centres ARC-EN-CIEL se réserve le droit d'exclusion immédiate du groupe, sans indemnités.

→Il est strictement interdit de fumer ou de manger dans les chambres.

→Il est demandé le respect du bâtiment et de son mobilier, le respect des alentours et particulièrement des plantations.

→L'effectif du groupe n'excédera pas le nombre de lits réservés.



Il est interdit de toucher aux installations électriques. Tout branchement extraordinaire fera l'objet d'une demande. L'utilisation d'appareil à raclette,, à fondue , de crêpière électrique,etc... est interdit.

9. Accès à certains lieux :

La cuisine possède un accès situé face à un jardin privé. Cet accès est réservé au personnel s'occupant de la cuisine; il faut passer par l'espace réservé au cantonnement. La pelouse et la terrasse, délimitées par la clôture avec le voisin, la clôture du poulailler et le mur en bloc de ciment vous sont réservées. (les jeux n'y sont pas autorisés). Un terrain de jeux vous est également accessible en accord avec le gérant.

L'accès aux granges dépendances et locaux techniques est strictement interdit et les sorties de secours sont réservées aux situations d'urgence.

10. Propreté :

→Vous êtes responsables de la propreté des locaux.

→L'évacuation des déchets doit se faire à l'endroit indiqué (sacs poubelles soigneusement fermés).

→Le tri des déchets sera pratiqué.

→Lors de votre départ, le gîte sera balayé et remis en ordre. Toutes les poubelles seront vidées. (voir aussi le paragraphe 2 : nettoyage)

→La propreté à l'extérieur du gîte (entrée, cour, prairie...) est exigée.



11. Lors de votre départ :

- Vous conviendrez bien à l'avance avec le gérant du jour et de l'heure de l'état des lieux et de l'inventaire du gîte et ses alentours.
- Vous procéderez avec eux aux relevés des divers compteurs
- Vous procéderez à la correction du nombre de participants si besoin.

12. La garantie versée vous sera remboursée par le secrétariat au plus vite, intégralement ou déduction faite de la contre-valeur (décompte des charges).

13 un local de soin est aménagé au rez de chaussée.

14. Les prix sont appliqués en fonction des tarifs en vigueur à la date du séjour.

15. Les usagers mineurs d'âge sont sous surveillance constante.

16. Il est demandé de respecter la tranquillité des voisins.

Numéro du contrat :

Nom et Prénom :

le signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

